

---

**Commission économique pour l'Afrique**  
**Symposium africain sur le développement de la statistique**  
Treizième réunion  
Addis-Abeba, 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2018

## Recommandations

### Introduction

Le Symposium africain sur le développement de la statistique, constitué des représentants des bureaux nationaux de statistique des États d'Afrique et fort du soutien de la Commission économique pour l'Afrique, du Fonds des Nations Unies pour la population, de la Banque africaine de développement, de la Commission de l'Union africaine, du Gouvernement sud-africain et d'autres partenaires de développement, et réuni à Addis-Abeba les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2018 à l'occasion de sa treizième réunion sur le thème « Renforcement des recensements de la population et de la comptabilité nationale à l'appui du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 »,

### Préambule

1. *Appréciant* les avantages des entretiens assistés par ordinateur pour ce qui est de réduire le coût du recensement et de la saisie, en temps voulu, des données, ainsi que de la mise en place des capacités techniques requises pour la collecte de données ;
2. *Appréciant également* les efforts qui sont actuellement faits pour développer les infrastructures et renforcer les capacités en matière de recensements électroniques ;
3. *Saluant* les progrès réalisés par le Symposium africain sur le développement de la statistique dans la gestion des programmes statistiques du continent (notamment les recensements, les registres et statistiques de l'état civil, la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique, la comptabilité nationale et l'économie) et, par conséquent, *encourageant* les pays à soutenir les efforts du Symposium ;
4. *Reconnaissant* que le produit intérieur brut représente le principal indicateur dans les systèmes de comptabilité nationale et l'économie ;
5. *Reconnaissant également* que le produit intérieur brut est une composante essentielle et l'indicateur le plus communément utilisé pour mesurer la taille et la croissance d'une économie ;

6. *Saluant* les progrès réalisés par les pays en ce qui concerne la révision de la base de calcul du produit intérieur brut ;
7. *Considérant* que les tableaux des ressources et des emplois sont au premier rang dans les systèmes de comptabilité nationale et l'économie ;
8. *Considérant également* que les tableaux des ressources et des emplois font partie de l'exigence minimale pour un ensemble de données et sont donc la première étape de base à entreprendre ;
9. *Considérant en outre* que les tableaux des ressources et des emplois offrent un cadre pour vérifier et concilier la cohérence et la complétude des données du produit intérieur brut provenant de sources diverses ;
10. *Reconnaissant* que les tableaux des ressources et des emplois sont de puissants outils pour l'analyse de l'économie nationale, des structures industrielles et des liens entre les différentes économies au niveau mondial ;
11. *Reconnaissant également* que les tableaux des ressources et des emplois à dimension environnementale sont des comptes de flux et constituent, de ce fait, les premiers des comptes des systèmes de comptabilité environnementale et économique ;
12. *Désireux* d'adopter une approche fondée sur les tableaux des ressources et des emplois à dimension environnementale, qui est plus pratique, programmatique, efficace et efficiente, en particulier pour les pays d'Afrique ;
13. *Reconnaissant* l'importance de la comptabilité environnementale et économique intégrée en tant que cadre essentiel d'information sur l'environnement et les ressources naturelles, leur importance et leur qualité, ainsi que leur utilisation et leur impact sur l'environnement ;
14. *Soulignant* le rôle des tableaux des ressources et des emplois à dimension environnementale (notamment les comptes sur l'utilisation des sols, les forêts, l'eau, l'énergie, les émissions atmosphériques, le capital naturel, les déchets, les écosystèmes et les dépenses liées à la gestion de l'environnement) dans la base d'informations à l'appui des programmes de développement durable, depuis l'élaboration des politiques jusqu'au suivi des programmes de développement, y compris les indicateurs des objectifs de développement durable.

### **Recensements de la population et des logements**

1. *S'engage* à entreprendre la série de recensements de la population et des logements de 2020 en Afrique afin de répondre aux demandes découlant du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons ;
2. *Adopte* la coopération Sud-Sud pour le traitement des questions nouvelles se rapportant aux activités de recensement en Afrique, y compris les recensements électroniques, l'utilisation d'unités d'habitat et d'empreintes des habitations pour l'établissement des

cartes du recensement, l'utilisation de données spatiales recueillies pendant les activités de cartographie, le recours à des dispositifs portatifs, la modification des chronogrammes du recensement suite à l'introduction de dispositifs mobiles et le traitement des données à l'aide de tablettes ;

3. *Adopte également* la méthode de recensement mixte durant les années intercensitaires et là où le recensement traditionnel ne peut pas être effectué, pour valider les données géospatiales, combler les lacunes en matière de données, améliorer la qualité des données et fournir des données et des indicateurs à haute résolution, et dans les cas où les ressources sont limitées ;
4. *Adopte en outre* la plateforme des données interopérables qui facilite le partage des données ou des informations géospatiales et facilite la superposition géospatiale pour l'analyse des données géospatiales ;
5. *Coordonne et mobilise* des ressources pour les activités de recensement en Afrique ;
6. *Met en place* des mécanismes permettant d'établir un lien entre les données géospatiales et les données des recensements démographiques ;
7. *Met au point* une application multilingue pour les recensements ;
8. *Met en place* des mécanismes et des modalités de transfert des données, de sécurité des données et de création d'une infrastructure de centres de données ;
9. *Crée* un comité chargé de réfléchir sur les modalités du passage à la phase opérationnelle du centre de référence pour les recensements en Afrique.

### **Révision de la base de calcul du produit intérieur brut**

1. *Adopte* la pratique de la révision tous les cinq ans de la base de calcul du produit intérieur brut ;
2. *Collabore* avec les organismes internationaux, régionaux et sous-régionaux et les partenaires de développement pour mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités et mener des activités d'assistance technique ;
3. *Améliore* la coordination dans la collecte et l'utilisation des données.

### **Tableaux des ressources et des emplois**

1. *Établit et met à jour* des tableaux des ressources et des emplois en les alignant sur le Système de comptabilité nationale 2008 et les normes et recommandations internationales y relatives ;
2. *Renforce* la collaboration entre les producteurs de données institutionnelles pour établir et maintenir les bonnes relations qui facilitent la production des données et permettent l'harmonisation de celles-ci, en cas de besoin, et *recommande* que les comptes nationaux soient associés au processus de conception de chaque enquête, afin que les

- résultats de l'enquête puissent être utilisés pour la comptabilité nationale et les tableaux des ressources et des emplois ;
3. *Adopte* les technologies de l'information et de la communication pour l'établissement des tableaux des ressources et des emplois et pour l'accroissement de la productivité ;
  4. *Applique* les tableaux des ressources et des emplois pour l'analyse des politiques, en recourant à des modèles et appareils comme la Modélisation des politiques pour la croissance et le développement en Afrique, les tableaux des ressources et des emplois à dimension environnementale, le Projet d'analyse du commerce mondial, les tableaux entrées-sorties, les matrices de la comptabilité sociale et les échanges en valeur ajoutée ;
  5. *Recommande* aux pays de procéder à des évaluations de la disponibilité des données, de formuler des stratégies nationales et des plans de travail, d'organiser des ateliers nationaux destinés aux producteurs-utilisateurs de statistiques, de mener des campagnes de sensibilisation sur l'importance que revêt la mobilisation de l'appui politique et financier et des ressources, afin de pouvoir commencer à établir des tableaux des ressources et des emplois.

### **Tableaux des ressources et des emplois à dimension environnementale**

1. *Remédie* au manque d'informations en matière de comptabilité économique et environnementale, en procédant graduellement au développement de ces comptes, en commençant par les plus pertinents au regard des contextes nationaux des pays africains ;
2. *Engage* divers acteurs concernés, notamment les ministères de tutelle, à appuyer le développement, la promotion et l'utilisation d'une base d'informations statistiques appropriées dans les domaines économique et social et de la gestion de l'environnement ;
3. *Améliore* la visibilité des statistiques de l'environnement et de la comptabilité économique et écologique parmi les hauts fonctionnaires, les responsables politiques et les décideurs africains, et *demande* leur appui pour la production des données de base nécessaires à l'efficacité des services de statistiques sur les ressources environnementales, l'état de l'environnement et les effets anthropiques sur celui-ci ;
4. *Identifie* les principaux comptes devant être élaborés conformément aux besoins prioritaires en matière de politiques, qui peuvent être trouvés dans les documents stratégiques nationaux ;
5. *Mobilise* des ressources financières et humaines, des capitaux et des sources de données prêtes pour la planification et l'exécution d'un projet, et *recommande* aux pays de mener chaque projet en plusieurs phases ;
6. *Formule* des stratégies et des plans nationaux pour la promotion d'un système de comptabilité environnementale et économique dans les priorités nationales en matière de développement et de politiques et pour associer, dans toute la mesure possible, toutes les principales parties prenantes, étant donné que de tels plans et stratégies nationaux assurent un rôle à la comptabilité environnementale et aident à plaider en faveur de la mobilisation de ressources ;

7. *Prend attache* avec le point focal national du Fonds pour l'environnement mondial afin de veiller à ce que l'élaboration de la comptabilité environnementale soit incluse dans le profil national des projets devant lui être soumis.

### **Statistiques économiques pour l'atteinte des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

1. *S'approprié* la collecte, la production et la diffusion des données sur les indicateurs des Objectifs de développement durable ;
2. *Élabore* des plans d'investissement pour mettre en place de solides capacités statistiques et en faire une composante prioritaire des stratégies nationales de développement, sachant que le Programme 2030 doit être mis en œuvre aux niveaux national et infranational ;
3. *Renforce* les systèmes statistiques nationaux des différents pays, améliore la coordination entre le Bureau national de statistique, les ministères de tutelle et les autres producteurs de données concernés, et promeut la collaboration entre les producteurs et les utilisateurs de données. Cette collaboration pourrait, dans l'idéal, prendre la forme de groupes de travail techniques auxquels participeraient toutes les institutions qui mènent des activités de données dans un domaine tel que l'énergie ;
4. *Comprend* la nécessité de disposer de données de référence qui servent de base à l'élaboration des indicateurs des Objectifs de développement durable dans tous les domaines, et établit la cartographie des activités de collecte de données ainsi que les sources de données autres que des bureaux nationaux de statistique – y compris les méthodes internationales en vigueur – afin de recenser les lacunes en matière de données et de comprendre les cas dans lesquels les services nationaux de statistique pourraient maximiser les retombées positives ;
5. *Désigne* un point de contact au niveau national et crée une plateforme nationale pour le Programme 2030 ;
6. *Renforce* les capacités techniques du système national de statistique afin de produire, en temps opportun, des données pour les indicateurs des Objectifs de développement durable qui soient de qualité, fiables et accessibles, aux niveaux appropriés de ventilation ;
7. *Examine* de nouvelles technologies de collecte et de production de données, en tirant parti des nouvelles sources de données et d'informations, des nouvelles méthodes de collecte, de gestion, de traitement et de diffusion des données et des nouveaux partenariats entre producteurs et utilisateurs de données ;
8. *Adopte* une approche intégrée en matière de statistiques économiques en prenant en compte les différents besoins et demandes lors de la conception et de la réalisation d'enquêtes pour accroître l'interopérabilité des ensembles de données afin de tirer pleinement parti des sources de données et de surmonter les restrictions budgétaires ;
9. *Élargit* et hiérarchise les opérations de collecte de données qui permettront de prendre contact avec les partenaires de développement et de mobiliser des ressources ;

10. *Exploite au maximum* les enquêtes sur les ménages et d'autres enquêtes afin qu'elles servent de sources de données pour les indicateurs des Objectifs de développement durable concernant, entre autres domaines, le marché du travail, l'accès à l'énergie, les statistiques et les bilans énergétiques plus généraux, les technologies de l'information et de la communication ainsi que les revenus et les dépenses des ménages, et *élabore*, en collaboration avec les ministères compétents (le ministère de l'énergie, notamment), des questions d'enquête à usages multiples pour optimiser l'utilisation des ressources au niveau national ;
  11. *Étudie* la possibilité de mettre en place un système pour collecter régulièrement et en temps voulu des indicateurs des Objectifs de développement durable, à partir de données administratives des ministères compétents et des organismes au niveau des pays ;
  12. *Élabore* des métadonnées afin d'expliquer et de clarifier les données, et de déceler les divergences entre les diverses sources ;
  13. *Permet* à tous les utilisateurs des données un large accès aux indicateurs des Objectifs de développement durable en mettant en place des mécanismes transparents pour la diffusion et la visualisation des données ;
  14. *Partage* les pratiques nationales en matière de collecte de données dans tous les domaines ;
  15. *Organise*, avec l'appui des institutions dépositaires des données, des formations sur la manière de recueillir ou de présenter les indicateurs des Objectifs de développement durable, à partir de données administratives ;
  16. *Forme*, dans les pays, des groupes de travail sur les indicateurs des Objectifs de développement durable afin de contribuer à la coordination de l'élaboration et de l'application des normes internationales, ainsi que de l'établissement des rapports y afférents ;
  17. *Organise* des évaluations au niveau national en vue d'apprécier, tous les trois ans, les progrès accomplis en ce qui concerne les indicateurs économiques pour l'atteinte des Objectifs de développement durable et les difficultés rencontrées ;
  18. *Désigne*, au niveau national, des ministères et des organismes dépositaires des données qui seront chargés de compiler, chaque année, les indicateurs économiques des Objectifs de développement durable et d'établir les rapports y afférents.
-